

2023

PROJET CULTUREL

2026

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

- 1. Motivation**
- 2. Cadre de référence**
- 3. Réalités du territoire**
 - 3.1 Situation actuelle
 - 3.2 Évolutions futures
- 4. Missions du service**
- 5. Vision et objectifs**
 - 5.1 Vision
 - 5.2 Objectifs
- 6. Stratégie**
- 7. Conditions de succès**

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un projet culturel ? Quels sont ses objectifs ? Comment a-t-il été élaboré ?

Définition

Un projet culturel est un outil de développement qui vise à favoriser l'accès aux activités culturelles, à promouvoir la participation culturelle, à renforcer le sentiment d'appartenance et à créer du lien social. Il s'agit d'une démarche visant à définir, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités culturelles destinées à promouvoir la diversité culturelle d'un territoire, d'une communauté ou d'un groupe social.

Fonctions

Le projet culturel du service de la culture de la ville de Meyrin est un instrument de pilotage stratégique qui affirme les ambitions et priorités du service et formule une stratégie globale de mise en œuvre. Plus précisément, le projet culturel est l'instrument du pilotage stratégique des futures prestations du nouveau service de la culture. Il est à la fois un instrument de contractualisation avec le Conseil administratif et un instrument de cadrage du plan de développement (feuille de route) annuel du service.

Le temps du projet culturel correspond au temps d'une législature. Le présent projet culturel est un plan stratégique transitoire couvrant une période de 3 ans, du mois de septembre 2023 au 31 mai 2026, afin d'expérimenter certains axes de développement et d'identifier des outils nécessaires pour leur mise en œuvre. Des projets se déroulant sur 3 ans seront définis en lien avec la temporalité du projet Cœur de Cité. Un nouveau projet culturel sera élaboré pour la période 2026-2030, pour la nouvelle législature.

Méthode

Le projet culturel a été élaboré sur la base de la vision de la responsable du service de la culture, de réflexions conduites à divers échelons du service (Comité de programmation, Plénières du service et Comité de direction) et de nombreux échanges avec la conseillère administrative déléguée à la culture.

Des données factuelles ont été mobilisées pour fonder la pertinence du projet culturel. D'une part, un cadre de référence a été posé, comprenant la définition d'un certain nombre de concepts clés. D'autre part, les réalités dynamiques de Meyrin ont été documentées au moyen de données factuelles.

Structure

Ce document comprend 7 chapitres : motivation du projet, cadre de référence, réalités du territoire, missions du service, vision, objectifs, stratégie et conditions de succès.

Qu'est-ce qu'un projet culturel ? Quels sont ses objectifs ? Comment a-t-il été élaboré ?

1. MOTIVATION

Pourquoi définir aujourd'hui un projet culturel ?

Aujourd'hui, après l'épidémie du COVID, nous devons réinterroger le fonctionnement des institutions culturelles et leur positionnement dans la société. Il apparaît nécessaire d'identifier et de prendre en compte les nouvelles dynamiques des territoires de Meyrin et du Grand Genève et de les intégrer dans la réflexion sur les finalités et les modalités d'une politique culturelle ambitieuse pour la ville de Meyrin.

Par ailleurs, les politiques et les lieux culturels jouent un rôle fondamental de promotion des droits de l'homme. Ils sont des espaces qui permettent de (re)penser notre société. La question cruciale est de savoir comment définir et déployer une offre culturelle conjuguant grande valeur artistique et fort impact sociétal.

L'intégration d'un projet culturel ambitieux dans le programme de législature 2026-2030 sera facilitée par la définition et la mise en œuvre du présent projet culturel, qui va fonctionner comme banc d'essai.

Le nouveau service de la culture de la ville de Meyrin, qui rassemble l'ancien service de la culture, le TFM et la bibliothèque, doit se doter d'une boussole pour définir et déployer ses prestations de manière pertinente, efficace et efficiente, pour engager sur une base concrète une démarche d'expérimentation dont les résultats permettront d'améliorer les prestations, et pour réussir l'intégration des trois services.

2. CADRE DE RÉFÉRENCE

Quels sont les concepts clés sur lesquels baser le projet culturel de la ville de Meyrin ?

Ce chapitre fournit un cadre de référence pour l'élaboration du projet culturel. Il mobilise des concepts clés qui sont présentés du général au particulier et du plus abstrait au plus concret : l'art, la culture, les droits culturels, la participation culturelle, l'action culturelle et la démocratie versus la démocratisation culturelle.

Concept n°1: l'art

Définition

L'art est une expression subjective du monde. Sa définition exacte est très complexe à articuler, tant cette notion ouvre un champ d'exploration vaste. L'art active une réflexion plus qu'il ne se définit réellement. Et c'est là l'un des enjeux principaux du service de la culture : permettre l'activation de cette réflexion et de cette appropriation subjective et personnelle à tout un chacun.

L'on peut tout de même citer des définitions qui activent une pensée forte :

« L'art est ce qui rend la vie plus intéressante que l'art. » Robert Filiou

Il est le résultat d'une culture et un élément de sa construction. Il a d'abord une dimension humaine et relationnelle fondamentale : il permet l'expression des personnes, le vécu et le partage d'émotions, le décentrement du regard et l'ouverture à l'altérité.

Dans une société où tout est normé, l'art permet d'ouvrir des espaces de liberté, de faire tomber les a priori, de vivre des émotions fortes. L'art est rassembleur, il peut faire vibrer un public à l'unisson. Il peut être métier et passion. Il parle du passé comme de l'avenir. Il est subversif, il est résistance et permet le débat. L'art est l'endroit où tout peut être dit. Il permet de réenchanter la vie, et parfois de se rebeller. L'art est transformation. De soi, de l'intime, de la société. Il permet à l'être humain de se constituer. L'art est découverte. C'est l'endroit où l'on raconte des histoires, l'art raconte l'histoire de l'humanité.

Il a aussi une dimension sociale essentielle : il rend sensible aux signaux faibles de notre époque, il offre les fictions nécessaires pour penser l'avenir, il invente des formes critiques pour outiller la réflexion, il transforme nos perceptions à l'égard du vivant et est un outil de témoignage de la détresse humaine.

Synthèse

L'art est un moyen (levier) irréductible et indispensable de compréhension et de transformation des personnes (intimité) et de la société (vivre ensemble) dans une époque marquée par des bouleversements structurels majeurs.

Le projet culturel valorise l'art dans le développement social sans porter aucun préjudice à sa propre valeur. Des critères de qualité artistique président à la programmation des artistes professionnels.

Concept n°2: la culture

Définition

« La culture recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. »¹

Synthèse

La culture est l'expression singulière de l'identité profonde d'une personne, d'un groupe social ou d'une société. Elle constitue la trame invisible et dynamique du « vivre ensemble » de tout collectif humain.

Le projet culturel envisage la culture comme un outil de transformation de la société, un moyen de relever les défis sociétaux (environnement, technologie, immigration, etc.) d'un monde en mutation.

1. Article 2 de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007).

Concept n°3 : les droits culturels

Définition

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. »²

Synthèse

Les droits culturels sont constitutifs des droits humains, de la dignité humaine. Ils promeuvent la libre participation à la vie culturelle et la jouissance de ses bienfaits dans le respect de la diversité culturelle.

Le projet culturel promeut la culture comme un droit, respecte la diversité des patrimoines culturels et actionne des moyens propres à légitimer toute personne qui se sent exclue.

Concept n°4 : la citoyenneté

Définition

« Le citoyen est celui qui, dans la tradition et dans l'esprit des Lumières, prend part de manière active et responsable au devenir de sa communauté et contribue à son organisation. »³

« L'inclusion de l'ensemble des habitants dans les prises de décision constitue un gain indéniable pour la démocratie. Pour garantir la légitimité de notre système et de ses structures, il est donc nécessaire de permettre à une population aussi large que possible de s'impliquer durablement dans des processus politiques. »⁴

Synthèse

La participation culturelle bénéficie en première ligne au renforcement de la citoyenneté (voir la synthèse de la participation culturelle ci-après).

Concept n°5 : la participation culturelle

Définition

« La participation culturelle a comme objectif de valoriser l'activité culturelle de chacune et chacun, individuellement ou en groupe. Elle vise l'expression culturelle propre ainsi que la contribution et la coresponsabilité dans la conception et la réalisation de la vie culturelle. »⁵

Synthèse

En responsabilisant chacune et chacun, en levant les barrières à l'accès à la culture et en promouvant la diversité de l'expression culturelle de tous, la participation culturelle induit une participation citoyenne au-delà de la culture. Elle est un outil de transformation de la société, un vecteur de cohésion sociale et une condition de la vie démocratique. En incluant les minorités culturelles et en renforçant leur contribution à la vie collective, elle renforce la cohérence et l'efficacité de toutes les politiques publiques.

Le projet culturel promeut la participation culturelle, qui conditionne la réalisation des droits culturels.

2. Déclaration des droits de l'homme (1948) : Article 27 1.

3 et 4. Commission fédérale des migrations : Citoyenneté (admin.ch)

5. « Promouvoir la participation culturelle. Un guide pour les services de promotion » publié par le dialogue culturel national : Participation culturelle (admin.ch)

Concept n°6 : l'action culturelle

Définition

L'action culturelle est le regroupement des différents moyens que l'autorité publique déploie afin de mettre en œuvre sa mission de développement culturel en faveur des citoyennes et citoyens. Elle se fonde sur les défis humains, sociaux et culturels auxquels la population est confrontée sur son territoire.

Synthèse

Le projet culturel appréhende l'action culturelle comme un double mouvement : de la définition des besoins du territoire au déploiement d'une action publique interservices performante sur le territoire.

Concepts n°7 et n°8 : démocratie culturelle versus démocratisation culturelle

Définition

La démocratisation culturelle part du principe qu'il existe une culture qui doit être diffusée et qu'elle doit atteindre toute la population de manière égale. Elle pose le problème de la diffusion d'une culture prédominante au détriment potentiel de la diversité culturelle. La démocratisation culturelle a cependant le mérite de poser la culture telle qu'elle existe ici et a une valeur rassembleuse (aller vers et faire venir).

La démocratie culturelle, au contraire de la démocratisation culturelle, part du principe que toutes les cultures se valent, ne créant pas d'échelle de valeurs. Si cette perspective reconnaît la différence comme facteur d'enrichissement, de renouvellement et de décroïsonnement, elle peut aussi se révéler contre-productive par un relativisme idéologique entraînant le risque de faire le lit des communautarismes.

Synthèse

C'est probablement en fixant un juste rapport entre démocratie et démocratisation culturelle qu'un projet culturel de service public peut trouver un sens et être efficace. Si la démocratie culturelle permet de légitimer l'acte d'aller vers, la démocratisation culturelle permet la rencontre et l'élargissement des domaines d'action (participation culturelle) et de la compréhension (émotions et connaissances).

Le projet culturel intègre les logiques de la démocratie culturelle et de la démocratisation culturelle.

SYNTHÈSE

Les concepts constitutifs du cadre de référence modèlent le projet culturel de la manière suivante :

Le projet culturel :

- Valorise l'art dans le développement social sans porter aucun préjudice à sa propre valeur.
- Envisage la culture comme un outil de transformation de la société, un moyen de relever les défis sociétaux (environnement, technologie, immigration, etc.) d'un monde en mutation.
- Promeut la culture comme un droit et respecte la diversité des patrimoines culturels.
- Promeut la participation culturelle, qui conditionne la réalisation des droits culturels.
- Appréhende l'action culturelle comme un double mouvement : de la définition des besoins du territoire au déploiement d'une action publique interservices performante sur le territoire.
- Intègre les logiques de la démocratie culturelle et de la démocratisation culturelle.

3. RÉALITÉ DU TERRITOIRE

Quelles sont les réalités humaines, sociales, économiques et culturelles de la ville de Meyrin ? Quelles sont les dynamiques d'évolution du territoire et quels besoins spécifiques engendrent-elles ?

La connaissance des réalités factuelles et des dynamiques d'évolution permet de déployer avec pertinence une action culturelle publique fondée sur les droits et la participation culturels.

3.1 Situation actuelle

Quelles sont les données factuelles (statistiques) sur la ville de Meyrin ? Quel est le profil de la ville ?

Les constats factuels⁶ relatifs au profil de la ville de Meyrin sont les suivants :

- La population de Meyrin s'élève à 26'372 habitants et comprend plus de 140 nationalités.
- Un réseau dense de plus de 70 associations sportives, sociales et culturelles couvre le territoire de Meyrin.
- La population de Meyrin est plus jeune⁷ que celle du canton de Genève (23,2 % contre 20,8 %).
- La population de Meyrin comprend davantage de fonctionnaires internationaux que le canton (14,5 % contre 10,2 %).
- La population de Meyrin comprend davantage de personnes relevant du domaine de l'asile que le canton (3 % contre 1,9 %).
- Le taux de chômage (2022) est plus élevé à Meyrin que dans le canton (3,8 % contre 3,3 %).
- Le revenu annuel brut (médian) des couples mariés (2018) est plus faible à Meyrin que dans le canton (115'000.- contre 130'000.-).
- Le taux d'aide sociale (au sens large) est plus élevé à Meyrin que dans le canton (20 % contre 14 %).
- La commune de Meyrin est moins endettée (2019) que le canton (1561.- par habitant contre 5467.- par habitant).
- La densité d'emplois⁸ (2020) est supérieure à Meyrin que dans le canton (2750 contre 1300).
- Le taux de participation aux élections du Grand Conseil (2018) est inférieur à Meyrin que dans le canton (35 % contre 40 %).
- Le taux de participation aux votations est inférieur à Meyrin que dans le canton (50 % contre 55 %).

3.2 Évolutions futures

Quelles sont les dynamiques d'évolution du territoire ? Quelles sont les opportunités ? Quelles sont les menaces (précarisation, réflexes identitaires-sécuritaires) ? Quels sont les espaces critiques à investir ? Quels partenariats (maillage-terreau) renforcés pour élaborer des stratégies et des projets efficaces ?

Une journée de travail interservices prévue à l'automne 2023 a permis d'identifier les thématiques prioritaires et les leviers à actionner pour développer une action culturelle pertinente et performante.

Par ailleurs, le Diagnostic social centré sur la jeunesse et la famille réalisé par le DSE sera valorisé pour identifier les besoins prioritaires.

6. Données de l'OCSTAT pour 2021. Les exceptions sont mentionnées.

7. 0 à 19 ans.

8. Emplois en équivalent plein temps au km².

SYNTHÈSE

Le projet culturel sera déployé en lien avec les grandes thématiques sociétales (les identités⁹, les handicaps, l'éducation, l'environnement, les genres, la place des femmes¹⁰, l'inclusion sociale et la jeunesse) sur la base des initiatives citoyennes ou des opportunités identifiées par les autres services. L'objectif de cette appropriation territoriale est d'aborder la ville de manière relationnelle (un territoire sensible) et systémique et non uniquement de manière fonctionnelle.

4. MISSIONS DU SERVICE

La participation culturelle

Stimuler la participation culturelle sur le territoire de Meyrin par la mise en œuvre de projets de médiation participatifs et coconstruits avec des partenaires de terrain issus du champ social, de la formation, de l'insertion professionnelle et du handicap.

L'accès à la culture

Mettre en place une politique d'accessibilité à la culture et permettre l'accès à la culture à toute personne qui souhaite y prendre part, indépendamment des nombreux facteurs d'empêchement.

L'empouvoirement

Contribuer à l'empouvoirement des habitantes et habitants de Meyrin au moyen d'une offre culturelle riche et diversifiée.

La cohésion sociale

Renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté à Meyrin en favorisant les espaces de rencontre et d'animation réunissant l'ensemble de la population dans sa diversité.

L'essor des artistes

Permettre l'essor d'artistes professionnels de Meyrin et du Grand Genève par le développement d'un tissu artistique créatif et innovant, notamment par la mise à disposition d'ateliers, des collaborations avec le service de la culture et l'octroi de subventions ou la mise au concours de projets participatifs et de résidences d'artistes.

Le rayonnement

Contribuer au rayonnement, à la qualité de vie et à l'attractivité de la ville de Meyrin en offrant des propositions artistiques de haute qualité.

9. Représentativité des ethnies dans la programmation.

10. La valorisation des femmes porteuses de projet dans la programmation.

5. VISION

Sur la base du cadre de référence et des réalités du territoire, quels sont la vision 2027 et les objectifs stratégiques du service de la culture ?

5.1 Vision

Quelle est la vision 2030 du service de la culture ?

En 2030, le service de la culture est un catalyseur du développement de la ville de Meyrin. Son action intègre une création artistique rayonnante et des projets de participation culturelle innovants. Elle est reconnue comme un lieu d'expérimentation pionnier des politiques culturelles à l'échelon communal.

5.2 Objectifs

Quels sont les objectifs stratégiques du service de la culture ?

En 2026 (après trois ans), le service de la culture de la ville de Meyrin a :

1. Réhabilité le Forum comme un lieu de culture et déployé son offre sur tout le territoire.
2. Offert une programmation artistique qui a rencontré une très grande diversité de publics.
3. Contribué à résoudre des problématiques humaines et sociales critiques sur le territoire.
4. Contribué à renforcer la citoyenneté des habitants de Meyrin et le « vivre ensemble ».
5. Placé Meyrin sur la carte de l'écosystème culturel romand comme un lieu d'innovation.

6. STRATÉGIE

Quelle est la stratégie du service de la culture ? Quels sont les axes de développement, thématiques et opérationnels, de ses prestations ?

La réalisation de la vision 2030 et l'atteinte des objectifs stratégiques (2026) requièrent une stratégie de développement comprenant 9 axes, 4 axes thématiques (focus des prestations) et 5 axes opérationnels (types de prestations). La stratégie du service est d'offrir une grande diversité de prestations sur un large spectre, du divertissement à l'avant-garde et de la programmation professionnelle au soutien à l'innovation de quartier. Cette « ligne éditoriale » est fondée sur les expertises « métier » du service et sur la volonté de valoriser sans aucun a priori tous les vecteurs d'une action culturelle performante. Le service ambitionne de faire de la culture un véritable levier du développement de la ville de Meyrin, sans jamais se substituer aux experts du DSE ni s'enfermer dans une logique autarcique d'expert culturel. Les habitants de Meyrin sont le point de départ et le point d'arrivée du projet culturel. Le service inscrit son action dans la perspective de « l'art socialement engagé » tel que théorisé à la HEAD.

Axes thématiques

Les thèmes-focus des prestations sont les suivants :

Axe n°1 : les prestations valorisent le patrimoine matériel et immatériel de Meyrin

La commune de Meyrin a une histoire et un riche patrimoine matériel et immatériel (dont un certain art de vivre ensemble). La prise en compte de ce double capital lui permet de se projeter dans l'avenir. Le service de la culture renforce les valeurs patrimoniales, matérielles et immatérielles, de la commune. Il soutient des initiatives favorisant la connaissance et la valorisation de l'histoire de Meyrin et de sa population dans la perspective de renforcer le sentiment d'appartenance et la citoyenneté des habitants.

Axe n°2 : les prestations sont en relation avec des problématiques sociales et sociétales

Il ne s'agit pas uniquement de présenter des spectacles dans des lieux non dédiés à la culture, mais de penser à des formats de participation culturelle qui impliquent la population et contribuent au vivre ensemble. Ces démarches participatives sont le préalable au déploiement d'une offre artistique dans différents lieux du territoire (l'articulation de la démocratie culturelle et de la démocratisation culturelle). Le service de la culture développe des prestations qui soutiennent le vivre ensemble sur la base des diagnostics des services experts (sécurité, social, éducation, urbanisme, etc.) de la commune.

Axe n°3 : les prestations sont en relation avec l'évolution de la ville de Meyrin

La commune elle-même doit devenir matière créatrice (rendre visible la ville). De la particularité de la vie à Meyrin, des artistes font des objets universaux à travers leur acte de création et touchent un public plus large que la commune. Une fois par année, un artiste est mandaté pour créer un objet artistique (spectacle, livre, exposition, autre) sur la base de la matière même de la ville. Ce mode de faire permet également de penser la question du rayonnement au travers de l'ultra-particulier et de la singularité. Le service de la culture développe des prestations artistiques prenant appui sur la ville et son évolution.

Axe n°4 : les prestations promeuvent un mode de vie sain et actif

Le service de la culture intègre des activités physiques et de bien-être dans ses activités et/ou ses événements culturels en encourageant les habitantes et habitants à adopter des comportements favorables à leur santé, tout en offrant l'opportunité de découvrir et de participer à la vie culturelle de la ville. Cette approche holistique vise à préserver la santé physique et mentale des résidentes et résidents, à renforcer le lien social et à promouvoir le bien-être de la communauté en général.

Au-delà de la simple recherche de plaisir instantané¹¹ et afin de favoriser les interactions sociales réelles lors des événements culturels, les activités du service favorisent l'échange et les rencontres. Ces activités visent à stimuler l'engagement, la communication et le partage entre les individus.

Axes opérationnels

Les types de prestations sont les suivants :

Axe n°1 : la programmation experte d'artistes professionnels

Si le travail avec et pour la population est un volet essentiel de l'activité du service, il doit s'articuler avec une programmation de qualité faisant venir des artistes régionaux, suisses et internationaux.

Le service de la culture assure une programmation professionnelle dans les lieux dédiés et non dédiés.¹²

11. Contre la culture de la dopamine : The State of the Culture, 2024 - by Ted Gioia (honest-broker.com)

12. Faire émerger l'art où on ne pense pas qu'il puisse exister.

Axe n°2 : la médiation et la participation culturelle des habitants

Les facteurs d'empêchement à l'accès à une offre culturelle sont nombreux : tarifaires, géographiques, temporeux, une concurrence dans les industries culturelles et internet, physiques, psychiques, des institutions fermées, cognitifs, symboliques, psychosociaux.

Le service de la culture déploie les médiations qui permettent un accès à la participation à la vie culturelle en agissant principalement sur les obstacles cognitifs, physiques, psychiques, symboliques et psychosociaux. Plusieurs leviers d'accès sont déployés : découverte fortuite par une programmation multiple et intersecteurs, développement de projets en coconstruction expérimentale avec les partenaires, mise en œuvre de projets participatifs en lien avec la population. Le renforcement du développement des publics est opéré par la diffusion d'informations ciblées sur les publics visés.

Axe n°3 : l'accompagnement de la pratique des artistes amateurs

Les artistes amateurs et les compagnies sont très nombreux sur le territoire de la ville de Meyrin.

Le service de la culture fait le lien entre les artistes amateurs et professionnels (par exemple programmes de mentorat). Il accompagne les projets de jeunes compagnies (s'emparer du plateau), met à disposition ses espaces et établit un partenariat avec les écoles.

Axe n°4 : l'identification précoce et le soutien aux artistes émergents

De nombreux jeunes développent une pratique artistique tandis que le service du développement social et de l'emploi s'appuie sur les activités artistiques pour assurer l'intégration sociale de certains.

Le service de la culture, en étroite relation avec le DSE, subventionne les artistes émergents, accompagne leur développement, rend visible leurs œuvres et les inscrit dans les réseaux de promotion.

Axe n°5 : la valorisation des initiatives culturelles innovantes

De nombreux acteurs culturels présents sur le territoire souhaitent développer des projets innovants de participation culturelle. Par exemple : Ressources urbaines, UMA.

Le service de la culture soutient les initiatives innovantes par un soutien concret financier et/ou la co-construction de projets. La diversité et le potentiel des projets sont au centre des critères de sélection.

SYNTHÈSE

Le croisement des axes de développement thématiques et opérationnels donne à voir le « terrain de jeu » du service de la culture : 15 espaces d'intervention pour une action culturelle efficace.

Axes de développement Thématiques x opérationnels	Axe 1 Valeurs patrimoniales	Axe 2 Problématiques sociales et sociétales	Axe 3 Dynamique urbaine	Axe 4 Vie saine et active
Axe 1 Artistes professionnels				
Axe 2 Médiation- participation				
Axe 3 Artistes amateurs				
Axe 4 Artistes émergents				
Axe 5 Innovation culturelle				

Ce tableau sera complété chaque année par le biais d'un plan de développement du projet culturel.

7. CONDITIONS DE SUCCÈS

Quelles sont les conditions de succès du projet culturel ? À quelles conditions la vision 2030 peut-elle être réalisée, les objectifs 2026 atteints et la stratégie de développement mise en œuvre avec succès ?

Condition n°1 : intégration du service

La réalisation du projet culturel nécessite que les trois services (Forum, culture et bibliothèque) soient intégrés avec succès dans le nouveau service de la culture et son modèle de gouvernance.

Condition n°2 : collaboration intraservice

La réalisation du projet culturel, en particulier la mise en œuvre de la nouvelle typologie des prestations, nécessite une étroite collaboration entre les secteurs au sein des séances-interfaces.

Condition n°3 : collaboration intracommunale

La réalisation du projet culturel, en particulier son volet socioculturel, nécessite une étroite collaboration entre le service de la culture et les autres services de la commune, en premier lieu le DSE.

Condition n°4 : responsabilités et subsidiarité

La réalisation du projet culturel nécessite une clarification des responsabilités du service de la culture et de ses partenaires. Le service valorise son cœur de métier et ne se substitue pas aux métiers de ses partenaires.

Condition n°5 : coconstruction des projets

La réalisation du projet culturel nécessite que tous les projets soient coconstruits avec la population, les partenaires spécialisés et les experts¹³. Le service s'interdit de « penser ou faire » à leur place.

Condition n°6 : auto-évaluation et amélioration

La réalisation du projet culturel nécessite que tous les projets soient soumis à une démarche réflexive d'auto-évaluation et d'amélioration. Le service s'interdit d'entrer dans des routines sclérosées.

Condition n°7 : approche globale et systémique

La réalisation du projet culturel nécessite d'aborder les situations et les projets globalement et dans une logique systémique. Le service s'interdit de penser de manière cloisonnée (silo) ou autarcique.

Condition n°8 : accueil des publics et des artistes

La réalisation du projet culturel nécessite de prêter une attention particulière à l'accueil des publics et des artistes, quels que soient les projets et les lieux. Le service s'interdit de hiérarchiser les accueils.

Condition n°9 : collaboration avec les hautes écoles

La réalisation du projet culturel nécessite de dresser de multiples passerelles avec les écoles d'art, de musique et de théâtre. Les projets de longue durée du service sont soutenus par la recherche.

Condition n°10 : agilité dans le pilotage des projets

La réalisation du projet culturel nécessite un pilotage agile de la diversité des projets. Le service définit des formats de projet différenciés. Il s'interdit de standardiser les projets sur un seul modèle.

13. Une carte du territoire sera élaborée dans cette perspective.